



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 495-2022 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2023

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr>

Donné à Les Cèdres, ce 15^e jour du mois de février 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 495-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 15 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de février 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier